

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal
du 9 mars 2023

Date de convocation :
02/03/2023

Date d'affichage :
02/03/2023

Le neuf mars deux mil vingt-trois à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de Madame PERROTTE Marie-Hélène, Maire de Picauville.

Nombre de Conseillers

En exercice : 26

Présents : 17

Votants : 20

Etaient présents :

CHANTREUIL Claude, CORCY Jeannine, CUQUEMELLE Marie-Hélène, DONGE Ginette, FLOQUET Jennifer, GERVAIS Marylise, HARVEL Laëtitia, LELOY Michel, LESACHEY Françoise, LEVAVASSEUR Daniel, LEVIN Jacky, MARIE Claudine, MARIE Hervé, MATHIEU Julien, MAUBRAY Daniel, PERROTTE Marie-Hélène, TRAVERT Gilbert, VASLIN Jean-Jacques

Excusés : DUVERNOIS Vincent Pouvoir à CHANTREUIL Claude, GAILLARDON Christian pouvoir à PERROTTE Marie-Hélène, ROUXEL Stéphane pouvoir à TRAVERT Gilbert
PERROTTE Guillaume

Absents : DESMONS Sophie, HEBERT Marine, LECOEUR Christophe, TOURBOT Elise

Secrétaire de Séance : MARIE Claudine

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

Ordre du jour

1. Présentation du schéma des Ordures ménagères
2. Décision du Maire prise en application de l'article 2122-22 du CGCT
3. Présentation des différents projets en cours
4. Inscriptions budgétaires
5. Convention de mise à disposition de la salle des permanences Pierre Guérault pour Norman Recrutement
6. Convention d'occupation du domaine public pour les plats de Paulette
7. Mise aux Marais : droits de pâturage et règlement intérieur
8. Demande de subvention pour le passage du raid de l'archange 2023
9. Demande de subvention comité des fêtes
10. Création d'un poste d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activités
11. Vente des anciennes affiches des écoles
12. DIA
13. Questions et informations diverses

01-03-23 Présentation du projet des Ordures Ménagères

Madame Héroult, Vice-Présidente de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin en charge de la collecte des ordures ménagères et Monsieur Le Prince, technicien, sont venus présenter le projet de nouveau schéma de gestion des déchets ménagers.

Plusieurs axes de travail :

- simplification du geste de tri
- tri à la source des biodéchets
- refonte de la collecte des OMR
- tarification incitative

- harmonisation du service

Planning prévisionnel

2023 : année de finalisation du projet par les élus (grille tarifaire, points noirs pour la collecte en porte à porte,...).

2024 : déploiement des bacs individuels jaunes pour le recyclage. Instauration de la collecte en porte à porte 1 semaine le recyclage/ 1 semaine les déchets ménagers

02-03-23 Décision du Maire prise en application de l'article 2122-22 du CGCT

Madame le Maire présente la décision prise dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal.

Décision n°2023-05 – Consultation aménagement d'une aire d'accueil pour le tourisme itinérant :

- camping-car park : 94 271.04€TTC

- BB Concept : 12 936€ TTC

03-03-23 Présentation des différents projets en cours

Madame le Maire fait le point sur les différents projets lancés en ce début d'année 2023 :

-réhabilitation ancienne école maternelle pour la maison des services et la MAM :

Madame Perrotte présente les 3 esquisses proposées par le cabinet Dauchez

- Esq 1 et 2 : Maison des services au rdc du bâtiment de 1987 et MAM dans l'extension – préférence pour la proposition d'aménagement n°2 cote maison des services. MAM dans l'extension pas facile en terme d'aménagement et de performance énergétique, voir pour la refaire à neuf

- Esq3 : Non retenue. MAM avec étage coworking à l'étage risque de problème de nuisance sonore + l'installation d'un ascenseur qui complique la gestion future du bâtiment

Madame le Maire a demandé une autre proposition :

- Réflexion 4 : MAM neuve. Le cabinet n'a pas encore eu le temps de travailler précisément dessus.

Monsieur Chantreuil pense qu'il faut démolir l'ensemble des bâtiments et tout construire à neuf, car il estime qu'en termes de performance énergétique on n'arrivera jamais à être très performant dans la rénovation.

Madame Perrotte n'est pas favorable car cela ne correspond pas aux objectifs initiaux de réhabilitation du bâtiment.

Le Conseil Municipal demande donc une 5^{ème} réflexion :

- Réflexion 5 : tout démolir et construction bâtiment neuf.

Le Conseil souhaite également avoir les estimations des coûts énergétiques après rénovation et après construction, afin de pouvoir comparer.

-réflexion gîte de groupe :

Madame le Maire rend compte de la commission tourisme qui a eu lieu le 1^{er} mars 2023 avec la visite de l'ancienne école des garçons accompagné de 2 techniciens de *label gites manche* pour une éventuelle création de gîte de groupe.

Objectif d'un gîte de groupe :

- participer au développement du tourisme vert
- capter les touristes itinérants (rappel : une variante du GR 223 « Tour de la presqu'île du Cotentin passera à partir de l'été 2023 par la Rue de l'Eglise, donc devant l'Ecole des garçons)

- offrir un hébergement adapté à différents types de demandes : à la nuitée (randonneurs et autres touristes itinérants) ou en séjour (vacances, séminaires), sachant que les hébergements tels que les gîtes de groupe sont particulièrement prisés

Proposition en vue d'une éventuelle création d'un GÎTE DE GROUPE :

- De Visiter un gîte de groupe dans le Cotentin, à Vicq-sur-mer / à Hêmevez
 - d'étudier la faisabilité architecturale : cohérence avec un accueil d'une vingtaine de personnes + coût estimatif représenté → « petite étude » à confier à un cabinet d'architecte
 - de préciser la gestion à prévoir : personnel à mobiliser / contraintes / avantages et inconvénients etc. (soit avec le personnel de la commune, soit en mandatant un tiers pour gérer l'établissement),
 - d'avoir une vision quant à la commercialisation et à la promotion du gîte.
- Les 2 derniers aspects peuvent être précisés par Label Gîtes Manche dans le cadre d'une assistance technique dite d'appui aux collectivités pour orienter les décisions des collectivités. Cet accompagnement est pris en charge financièrement par le Département au travers du dispositif IDM (Ingénierie départementale de la Manche), donc gratuit pour les collectivités.

Le conseil Municipal décide de ne pas poursuivre l'étude.

C'est un beau projet mais ce n'est pas à la commune de gérer un tel établissement. Le conseil préférerait vendre le bâtiment.

- Aire accueil tourisme itinérant :

Une 1 ère réunion a eu lieu sur site avec le technicien de l'entreprise camping-car park et les services techniques qui vont effectuer des travaux préparatoires, pour les installations à venir – tranchées, décaissement, clôture,...

Les demandes de branchements électricité, eau, télécom... sont en cours

Une petite étude a été commandée à Dauchez architecte pour des estimations pour les nouveaux sanitaires.

- Plan Paysage

Présence lors d'une Résidence du cabinet Georgettes urbanisme et Paysage les 4 et 5 mai salle Tom Porcella

Ateliers avec des ambassadeurs Paysages et les élus qui le souhaitent samedi 10 juin – visite en car et pique nique.

04-03-23 Inscriptions budgétaires

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder aux dépenses d'investissement suivantes, en attendant le budget :

Au budget communal (inscrit au BP 2022 mais non repris dans les restes à réaliser, car acte engagement signé en janvier) :

- maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne école maternelle : 150 000€

Le cabinet Dauchez a bien avancé et les honoraires vont nous être demandées prochainement pour lui ainsi que pour le géomètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

VALIDE l'inscription budgétaire comme indiqué ci-dessous

DEPENSES	Compte	Libellés	Inscriptions Budgétaire
Opérations			
		Maîtrise d'œuvre réhabilitation école maternelle	150 000 €

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

05-03-23 Convention de mise à disposition de la salle des permanences Pierre Guérault pour Norman Recrutement

Madame le maire présente la demande de la société *Norman recrutement* d'avoir la salle des permanences rue Pierre Guérault pour recevoir des personnes en recherche de missions d'intérim. Leur besoin est de 2 demi-journées par mois.

Il est proposé de signer une convention de mise à disposition avec cette société et de facturer la location charges comprises à 30€ mois pour une durée de 1 an renouvelable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué, à signer la convention de mise à disposition pour le local rue Pierre Guérault, selon les conditions présentées ci-dessus

FIXE le montant des charges locatives à 30€/mois

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

06-03-23 Convention d'occupation du domaine public pour les petits plats de Paulette

Madame le maire présente le projet d'installation d'un réfrigérateur sur la place du Général Leclerc pour des plats traiteurs « *les petits plats de Paulette* ».

Emprise au sol environ 1m²

Abrité par un cabanon

Il est proposé de signer une convention d'occupation temporaire du domaine public pour autoriser cette installation avec une redevance à 550€/ an, ainsi que les frais d'électricité (la consommation ainsi que le coût de l'abonnement et les taxes) pour une durée de 1 an renouvelable.

L'installation spécifique d'un compteur sera également à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le maire ou son adjoint délégué à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public dans les conditions présentées ci-dessus.

FIXE la redevance d'occupation du domaine public à 550€/ an, révisable par le conseil municipal

DÉCIDE que les frais d'énergie seront également à la charge du preneur

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

07-03-23 Mise aux Marais : droits de pâturage et règlement intérieur

La commission marais propose de réviser les tarifs pour les droits de pâturage (augmentation de 10€) comme suit :

	Droits de Pâturage Commune	Droits de Pâturage hors Commune
Poulinière suitée	135.00 €	139.00 €
Jument ou cheval	130.00 €	135.00 €
Ponette de moins de 1m40	89.00 €	94.00 €
Anesse	48.00 €	53.00 €
Bovins de moins de 2 ans	80.00 €	85.00 €
Bovins de plus de 2 ans	100.00 €	105.00 €

La commission marais propose également trois modifications à apporter au règlement des Marais

Partie : Règlement Sanitaire

I. PROVENIR D'UN CHEPTEL :

Le troupeau doit être qualifié :

- Indemne officiellement de toute maladie contagieuse.
- Reconnu officiellement indemne de Benoistiose.
-

Partie : Règlement intérieur

ART 1 : CONDITIONS :

Tout animal malade, blessé ou ayant un comportement perturbateur à l'encontre des autres animaux devra être soigné, voire enlevé du marais par son propriétaire à **la première demande** de la Commune.

ART 7 : SANCTIONS :

En cas de non-respect de ce règlement, des sanctions pourront être appliquées :

- La sortie avant vêlage ou poulinage du marais doit se faire dans les 7 jours avant le terme. En cas de non-respect une amende de la valeur du droit sera réclamée.
- La sortie du marais hors délais durant la saison (animaux malades, ...) et en fin de saison sera sanctionnée par une amende de la valeur du droit.
- Toutes sorties de bovins et de chevaux sans déclaration préalable sera sanctionné par une exclusion définitive du marais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE la proposition de la commission de réviser les droits de pâturage comme proposé ci-dessus

VALIDE les 3 modifications du règlement intérieur du Maire

CHARGE Madame le maire ou son adjoint délégué à mettre en œuvre ces évolutions

Vote du conseil Municipal			
Pour	20	Contre	Abstention

Rappel :

Commission marais pour répartition des droits : lundi 3 avril à 11h00

Mise au marais : mardi 9 et mercredi 10 mai

08-03-23 Demande de subvention pour le passage du raid de l'archange 2023

Les organisateurs du raid de l'archange (course à pieds du 15 au 18 juin) demandent une subvention de 50€ à la commune car elle sera traversée par les sportifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de 50€ pour le passage du raid de l'archange 2023.

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

09-03-23 Demande de subvention comité des fêtes

Madame le maire propose de verser la subvention annuelle de 2 400€ au comité des fêtes mais exceptionnellement avant la fête de la Jeanne d'Arc, afin d'aider les nouveaux membres de l'association.

Les 400€ pourront être versés juste après la fête Jeanne d'Arc, si le feu d'artifice est réalisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le versement anticipé de la somme de 2400€ au comité des fêtes dès maintenant

AUTORISE le versement de 400€ après la manifestation, sur présentation de la facture du feu d'artifice

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

10-03-23 Création d'un poste pour un accroissement temporaire d'activités

Madame le maire propose de créer un poste d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activités pour le ménage côté élémentaire et administration du groupe scolaire, à hauteur de 2h/ jours d'école, qui sera donc annualisée soit un temps de travail de 6h15/35h00.

En effet, nous avons réorganisé les services. François Viel qui passe à 35h00, arrête donc la cantine mais aussi l'étude surveillée. Odile Lebarbier va prendre l'étude surveillée en remplacement. Et après plus d'1 an de fonctionnement de l'école, il apparaît que c'est trop juste de faire le ménage à seulement 2 agents sur la partie élémentaire et administration et grands couloirs.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant (conseil municipal ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent de d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison d'une réorganisation pour le ménage de l'école les blancs marais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE la création d'un emploi temporaire de d'adjoint technique à temps non complet, soit 6h15 / 35 h, pour l'entretien des parties administratives et élémentaires du groupe scolaire les Blancs marais, à compter du 17 mars 2023.

ADOPTÉ la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget communal 2023.

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

11-03-23 Vente des anciennes affiches des écoles

Madame le Maire propose de fixer un tarif dans la régie Activités Municipales pour la vente des anciennes affiches d'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

FIXE à 10 € /anciennes affiches des écoles

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

12-03-23 DIA

Parcelle cadastrée AC95-495-497-620-661 – rue cornu

Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

Questions et informations diverses

13-03-23-A vente des anciennes mairies

Madame le Maire informe le conseil que les 2 immeubles des anciennes mairies d'Houtteville et des Moitiers en Bauplois ont trouvé des acheteurs au montant demandé soit 120 000€ chacun

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le maire ou son adjoint à signer les actes de vente pour ces 2 immeubles :

- ancienne mairie des moitiers en Bauplois – 120 000€
- ancienne mairie logement école Houtteville – 120 000€

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

Réunions

PLUi :

Réunion publique mercredi 22 mars à 20h00 salle des fêtes de sainte Mère Eglise

Réunion publique de concertation samedi 25 mars 8h30-12h00 salle des fêtes Ste Mère Eglise et
14h-17h30 saint Georges de Bohon.

Prochain CM vote budget mercredi 29 mars à 20h30

Interventions des conseillers municipaux

Jennifer FLOQUET demande la pose d'un 2^{ème} abri bus au stade car c'est un peu juste pour les enfants et voir pour peut-être rapprocher du quai de bus. Madame Perrotte prend note et va voir pour peut-être modifier la structure car régulièrement cassé.

Michel LELOY propose de mettre une vidéoprotection. Mme Perrotte informe qu'elle va rencontrer la gendarmerie prochainement à ce sujet.

Prochain CM vote budget mercredi 29 mars à 20h30

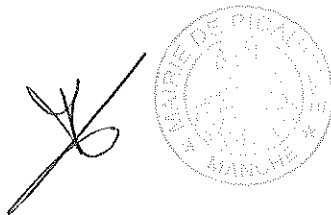
Séance levée à 23h05

PV approuvé lors de la réunion de conseil municipal du 29 mars 2023

Le présent PV a été légalement publié et affiché le 5/4/2023

Marie-Hélène PERROTTE,
maire

Claudine MARIE,
secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'CM', written in a cursive style.